

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-259
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES DES
COMMUNES

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
**INTEGRATION
DU CONTRAT
LOCAL DE
SANTE DANS
LES
MISSIONS DU
CCAS**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno
PERLES, Préscillia GRANIER, Karole CAFFIER, Gérard
MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 25 NOVEMBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 25 NOVEMBRE
2022

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **12 DEC. 2022**

Procurations :

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA,
Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER,
Audrey GAIANI Donne procuration à Brigitte BATIGNE,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

Absents excusés :

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

Secrétaire : Madame Élisabeth ESCAFRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les principales compétences actuelles du CCAS se concentrent autour de la gestion de la Résidence Pierre Estève, établissement sous statut de résidence autonomie.

Dans un souci de cohérence, notamment avec ces missions concernant les personnes âgées, il est proposé que le Contrat Local de Santé, actuellement sous compétence Ville, soit placé sous compétence CCAS.

Cette évolution fera l'objet d'une délibération concordante du Conseil d'Administration du CCAS. Monsieur le Maire sollicite donc de l'Assemblée l'accord pour opérer ce transfert et l'autorisation de signer l'avenant nécessaire avec notamment l'Agence Régionale de Santé.

Cet avenant précisera notamment l'entrée en vigueur du transfert qui aura lieu dans le courant du premier trimestre 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le transfert de la compétence du Contrat Local de Santé au CCAS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant nécessaire avec notamment l'Agence Régionale de Santé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le : **09 DEC. 2022**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **08 DEC. 2022**

Par publication le : **12 DEC. 2022**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le **12 DEC. 2022**

ID : 011-211100763-20221201-DB2022259-DE

